

# PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EMPLOI

## SOUTENIR L'ACTIVITÉ L'EMPLOI

*La Réunion doit profiter de sa position stratégique au cœur de l'océan Indien et dans l'Union Européenne pour attirer de nouvelles entreprises, renforcer son moteur économique, innover et exporter.*



LA RÉUNION QUE NOUS CONSTRUISONS ENSEMBLE



REGION REUNION



[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

## SOMMAIRE

- 3 LE MOT DU PRÉSIDENT
- 5 INTRODUCTION  
LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 7 LE PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES
- VALORISATION DE NOTRE TERRITOIRE
  - MOBILISATION DES FACTEURS DE CROISSANCE ET OUVERTURE INTERNATIONALE
  - PARTENARIAT POUR UNE CONCERTATION EN CONTINU SUR L' ACTION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
- 28 CONCLUSION  
L' IMPORTANCE DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL DANS UN CONTEXTE  
DE CRISE ÉCONOMIQUE ET DE CHÔMAGE



## EDITO

«Chef de file des aides économiques aux entreprises, collectivité pivot pour le soutien au tissu économique local, la Région Réunion a souhaité s'inscrire dans une démarche globale et jouer son rôle de pilote en matière de stratégie économique. Ce rôle de stratège est aujourd'hui pleinement assumé avec l'adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique.

Dans un monde confronté à autant de défis que d'opportunités, ce plan d'action a pour ambition d'éclairer, de préparer l'avenir, d'encadrer et de tracer les principales perspectives de notre développement économique.

Notre première préoccupation, celle qui mobilise toute notre énergie depuis deux ans, c'est de travailler sans relâche pour faire reculer le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes. Nous sommes absolument convaincus que le nouveau projet régional répond en grande partie à cette orientation et à cet objectif que nous voulons encore une fois partager avec le plus grand nombre.

Il s'agit d'abord avec les Grands Chantiers de poursuivre la modernisation de nos

infrastructures avec le souci d'un aménagement équilibré du territoire : la Nouvelle Route du Littoral, l'aménagement des aéroports, le nouveau Transport Public Réunionnais avec le Trans-Eco-Express. Il s'agit également de la nécessaire re-fonte des aides économiques, notamment dans les secteurs du tourisme, du numérique, de l'industrie, de l'artisanat, pour mieux accompagner les entreprises et mieux soutenir l'emploi. Des aides plus simples, plus efficaces, mieux ciblées.

Depuis 2010, nous avons à la Région créé de nombreux nouveaux dispositifs pour répondre à ces problématiques. Aujourd'hui, nous entendons franchir une étape supplémentaire pour une plus grande information des acteurs de l'entreprise, de tous ceux qui souhaitent créer leur propre activité. C'est l'objectif du guichet de l'économie et de la caravane de l'entreprise.

Une fois encore, nous avons fait le parti pris d'aller à la rencontre du plus grand nombre, des nouveaux porteurs de projets. Notre ambition, c'est la réussite économique de nos entreprises, le développement de l'activité et donc de l'emploi.»

**Didier ROBERT,**

Président du Conseil régional



# La caravane DE L'ENTREPRISE

Tourisme-Innovation-Numérique-Agro-Industries

Chef de file en matière d'économie, pour la première fois, la Région lance la Caravane de l'entreprise et se dote d'un nouvel outil de proximité pour encourager la création d'activité et l'emploi à La Réunion.

Accompagnée de ses partenaires, la Collectivité va à la rencontre du plus grand nombre, des nouveaux porteurs de projets et des entreprises lorsqu'ils veulent créer leur activité, développer leur entreprise ou innover.

## OBJECTIFS :

- ➔ **conseiller, aider et orienter les chefs d'entreprise et porteurs de projets,**
- ➔ **faciliter les démarches pour obtenir les aides économiques.**

Tous les quinze jours, la Caravane de l'entreprise se déplace dans une ville et présente l'ensemble des dispositifs, des outils, des partenaires pour permettre de réussir son projet d'entreprise.

Retrouvez la **Caravane de l'entreprise** près de chez vous

Toutes les dates et lieux sur [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

# INTRODUCTION

STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs travaux (Réunion Ile verte, SRI, SAR, PRDFP, R2D, GERRI) ont déjà été réalisés et permettent d'ancrer les orientations stratégiques de la mandature sur les conclusions d'un diagnostic, relatif à la situation économique réunionnaise et aux priorités de développement, partagé par tous.

→ Le développement de notre île nécessite un changement de modèle économique pour la prochaine génération réunionnaise qui peut se résumer en trois grands axes stratégiques :

→ La recherche de **l'excellence réunionnaise** des filières, notamment les

filières prioritaires, et des ressources humaines, notamment par l'innovation, la recherche et la formation.

→ La conception d'un territoire réunionnais dans de nouvelles dimensions, notamment à travers **un aménagement équilibré** et des Pôles d'Intérêt Régionaux (PIR)

→ **L'ouverture sur le monde** des entreprises, des hommes et des infrastructures.

*Dès lors, les objectifs de la collectivité régionale dans le domaine économique s'inscrivent naturellement dans la déclinaison de ces axes stratégiques.*

→ En premier lieu, créer un contexte particulièrement favorable au développement de l'initiative, à la croissance des entreprises et des emplois. La Région Réunion souhaite renforcer l'attractivité du territoire.

→ Soutenir efficacement les secteurs traditionnels réunionnais comme vecteur essentiel d'activités et d'emplois et socle de la compétitivité de l'économie réunionnaise : en particulier, soutenir à travers la commande publique le secteur du BTP, primordial pour la cohésion territoriale et le développement de l'économie réunionnaise.

→ Donner aux secteurs porteurs et prioritaires, les moyens de se renforcer, de changer d'échelle, d'atteindre l'excellence. Ces domaines doivent pleinement jouer leur rôle d'entraînement de l'ensemble de l'économie réunionnaise.

→ Permettre à l'ensemble des entreprises d'innover et de s'ouvrir sur le monde pour conquérir de plus vastes marchés.

→ Donner de nouvelles ambitions aux jeunes Réunionnais qui pourront s'épanouir dans des filières porteuses.



# PLAN D' ACTIONS

## RÉGIONAL POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- VALORISATION DE NOTRE TERRITOIRE
- MOBILISATION DES FACTEURS DE CROISSANCE ET OUVERTURE INTERNATIONALE
- PARTENARIAT POUR UNE CONCERTATION EN CONTINU SUR L'ACTION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE





## VALORISATION DE NOTRE TERRITOIRE

### MISE EN PLACE D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE VALORISATION TERRITORIALE

*Dans le cadre de sa réflexion stratégique pour la valorisation de notre île, la Région Réunion adopte une démarche visant à mieux exploiter systématiquement la richesse de notre diversité et des spécificités de notre territoire : richesse des paysages, de la culture, des hommes, des savoir-faire et de l'artisanat, avantages fiscaux et réglementaires, sécurité sanitaire...*

**Maintien et valorisation des avantages financiers et fiscaux bénéficiant aux DOM et RUP dans le cadre du développement économique.**

**Mobiliser, coordonner et améliorer la réglementation, les outils financiers et fiscaux au service du développement économique régional.**

**Faire évoluer les réglementations européennes afin qu'elles soient cohérentes avec les ambitions de développement économique de notre territoire.**

Les Accords de Partenariats Économiques (APE) sont basés sur l'élimination asymétrique des barrières tarifaires entre La Réunion et les pays ACP, au profit des pays ACP. Ils imposent donc la mise en œuvre d'une forte capacité de soutien aux possibilités d'échanges entre les entreprises réunionnaises et les unions économiques voisines.

Cet impératif d'ouverture vers l'international de nos entreprises, que créent les accords APE, et nos relations commerciales en construction, doivent guider la création, à l'île de La Réunion, de pôles d'excellence compétitifs et attractifs à l'échelle mondiale.

Nous souhaitons par ailleurs, dans le cadre de la négociation pour la prise en compte des régions ultrapériphériques (RUP) dans le nouveau grand marché

européen, obtenir des appuis forts d'autres États pour mettre en œuvre le grand marché régional de la zone océan Indien, indispensable à notre croissance économique.

**Redéfinir l'Octroi de Mer comme un outil essentiel de notre développement économique, notamment de nos spécificités en matière de développement économique et comme un instrument d'orientation économique.**

Le dispositif permettant une taxation différente au titre de l'octroi de mer entre les productions locales et les productions importées, autorisé par les instances communautaires jusqu'en 2014, pourrait être amené à évoluer. Sans jamais oublier qu'il reste une ressource essentielle des collectivités locales d'Outre-Mer, ce dispositif doit continuer à constituer un outil de politique économique car il rend possible, notamment, l'accompagnement du développement économique endogène du territoire en favorisant les entreprises qui produisent localement.



## Objectif Tourisme

### Valoriser notre île, la qualité de tous nos paysages, nos “cirques, pitons et remparts” bien commun de l’Humanité.

*Outre la politique régionale d’acquisition et de valorisation foncière à destination touristique, une réforme des dispositifs de soutien au tourisme a été approuvée à partir du mois d’août 2010.*

Cette réforme, qui a pour objectif une meilleure valorisation des richesses de notre île, est marquée par un soutien public renforcé aux professionnels du tourisme, aux initiatives publiques notamment en matière d’aménagement, à l’innovation, et à un accompagnement institutionnel de qualité.

#### Un soutien renforcé aux professionnels du tourisme favorisant le développement d’une offre de qualité

Afin d’améliorer l’efficacité et la part des aides aux entre-prises touristiques, quatre leviers sont utilisés par la Collectivité Régionale :

- un taux d’intervention plus important,
- une base de dépenses plus large retenue pour le calcul des subventions,
- une augmentation du plafond de subvention
- une révision des entreprises ou des secteurs d’activités éligibles.

#### La réforme des aides au secteur privé du tourisme peut se résumer comme suit :

- > L’augmentation très significative des plafonds des aides pour les hôtels classés ayant un impact fort sur l’emploi, une grande qualité et une grande capacité ; pour les restaurants et pour les projets touristiques tels que les chambres d’hôtes, chambres de caractères, gîtes, fermes auberge en zone rurale ;
- L’ouverture de l’aide à la création de restaurants créant plus de 5 emplois ;
- L’extension de l’aide à la rénovation des résidences de tourisme classées et à la création d’écodolges ;
- L’ouverture à l’ensemble des activités de loisirs touristiques, en cohérence avec le Schéma de Développement et d’Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR).

Par ailleurs et afin de promouvoir la qualité (accueil, qualité environnementale, matériaux...) au sein des entreprises touristiques, il est prévu pour chacun des dispositifs **un volet dédié à la certification ou à la labellisation touristique**. Cette aide vise à permettre aux acteurs d’accéder à un label de qualité reconnu localement par un nombre significatif de professionnels ; elle peut représenter jusqu’à 50 % du montant des dépenses engagées.





### **La dynamisation des initiatives publiques dans le domaine des aménagements touristiques**

Pour ce faire, le dispositif “Aménagements et équipements touristiques publics” permet de soutenir les opérations qui concourent à diversifier ou améliorer qualitativement les conditions d'accueil et la diversité des aménagements sur les sites touristiques majeurs à destination des touristes extérieurs et locaux. Ces projets sont portés par différents acteurs (Communes, EPCI, Syndicats Mixtes, Établissements Publics, Collectivités Territoriales et SEM dans le cadre d'une Concession Publique d'Aménagement). La Région procède par appel à projets et a pour objectif de faire émerger une dizaine de projets d'envergure d'ici 2013,

### **L'accompagnement du secteur par les institutionnels du tourisme**

L'accompagnement du secteur par les institutionnels du tourisme, et en premier lieu par l'IRT, est amélioré et renforcé, de même que la gouvernance est repensée pour mieux associer les professionnels.

suffisamment structurants, répartis sur tout le territoire réunionnais. Ils seront centrés sur les filières prioritaires, afin de renforcer la qualité et la diversité du produit touristique et de répondre au mieux aux attentes extérieures et locales.

Sont concernées les thématiques suivantes :

- le balnéaire,
- la randonnée,
- le tourisme de nature,
- les loisirs touristiques.

Par ailleurs, cette politique contribue également à la politique de dynamisation des travaux et de la commande publique sur l'ensemble du territoire.

Tout comme pour les secteurs industriels et artisanaux, la Collectivité Régionale soutient les acteurs accompagnant les entreprises touristiques et veille à leur bonne coordination dans le respect du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR).

### **L'innovation dans le secteur touristique, en particulier par les actions collectives**

Le “Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le domaine du tourisme” vise à favoriser la coopération inter-entreprises, la mutualisation des moyens pour la réalisation de projets communs et innovants (nouveaux produits, nouveaux marchés...) dans le secteur touristique, en s'adressant à un très large public.

Sont éligibles :

- les organismes consulaires,
- les collectivités territoriales,
- les EPCI,
- les établissements publics (exemple : le Parc National),
- les organisations et groupements de professionnels quelle que soit leur forme juridique,
- les structures regroupant les différents partenaires institutionnels,
- les acteurs du tourisme.



### **Au cœur d'une stratégie régionale de coopération économique et touristique, un projet prioritaire : "Iles vanille"**

Le projet "Iles Vanille" est avant tout une marque pour les îles de l'océan Indien afin d'améliorer leur visibilité et leur attractivité dans le monde, en se constituant sous forme de "cluster touristique...". L'objectif est de ren- forcer les actions touristiques (transports et partenariats) existantes et à venir, en privilégiant les relations bilatérales (Réunion-Maurice, Réunion-Seychelles, Réunion-Madagascar...).

A titre d'exemple, l'obtention de visas pour la clientèle mauricienne vient d'être facilitée. Plus que la clientèle mauricienne, dont la fréquentation a fortement diminué ces dernières

années et qui est très courtisée par les destinations asiatiques, l'intérêt pour La Réunion serait de capter les marchés étrangers sur lesquels l'île Maurice est bien positionnée.

La déclinaison du Pass océan Indien avec des déplacements illimités sur le réseau régional à tarif forfaitaire, constitue une des bases de travail. Les bénéficiaires les plus directs, étant donné le développement de combinés, sont les tour-opérateurs.

Sont laissées à leur charge les actions les plus concrètes, telles que la programmation de séjours et la communication vers le grand public, tandis que les institutionnels assurent la promotion du concept auprès des professionnels et du grand public.

La mise en œuvre de partenariats est facilitée par les dispositifs de soutien à la réalisation de manifestations à caractère économique et aux actions collectives.





**Les grands travaux Régionaux, l'aménagement du territoire et l'investissement dans l'humain pour la compétitivité de notre territoire**

**Viser l'excellence de nos infrastructures et équipements publics (ports, aéroports, transports intérieurs, réseaux pour le numérique et l'énergie...)**

**LES PORTS ET AEROPORTS**

Les plateformes portuaires et aéroportuaires doivent être intégrées dans le réseau de l'océan Indien et de la mondialisation. Pour mener ce projet à bien, la Région Réunion entend :

- Participer au redimensionnement de ces équipements, non pas au fil de l'eau, mais en perspective des performances des infrastructures internationales à l'horizon 2030-2050.

En effet, nous devons être concurrentiels dans toutes nos infrastructures de transport, parce que nous voulons profiter de l'essentiel des flux qui ne manqueront pas de s'intensifier dans la zone océan Indien, notamment depuis le grand continent asiatique vers l'Afrique et l'Europe.

- Soutenir les investissements liés aux deux aéroports, aux côtés de l'État, conformément aux engagements pris dans le protocole de Matignon, et aux côtés des autres partenaires. La Région est déjà actionnaire de la société aéro-portuaire.

- S'impliquer dans la réalisation des évolutions des plateformes portuaires. Les premières évolutions attendues sont la darse de pêche hauturière et la darse de grande plaisance de Port Réunion.

La Région Réunion s'est prononcée en faveur du projet de loi portant réforme des ports d'outre-mer et a souligné l'importance de cette loi visant à transformer Port Réunion en Grand Port Maritime, sous réserve d'une évaluation du transfert de personnels et de moyens.

**LE NUMÉRIQUE**

L'île de La Réunion doit fortement investir dans le numérique et améliorer la qualité de ses capacités de communications avec le reste du monde, en devenant un pôle d'excellence dans le domaine des réseaux et des communications.

L'évolution de l'île intense en pôle d'excellence dans le domaine des réseaux et des communications peut d'ores et déjà s'appuyer sur la création du pôle SEAS OI, qui doit nous permettre d'être une référence pour les bases de données des images satellites dans cette région du monde.

De plus, face aux enjeux en matière d'accès aux réseaux et d'usage des technologies numériques, l'action de la Région Réunion vise à l'égalité d'accès et à l'Internet rapide pour tous. Depuis mars 2010, la collectivité porte des dispositifs concrets :

- **le Plan Ordinateur Portable** à destination des lycéens,
- **le Plan Très Haut Débit** en concertation avec l'État et l'ensemble des acteurs TIC de l'île,
- ou encore **la couverture des zones blanches** afin de réduire la fracture numérique.

A titre d'illustration, en ce qui concerne la filière TIC, entre mars 2010 et septembre 2011, 88 entreprises ont été soutenues et ont bénéficié de 1,9 millions d'euros de subventions pour un montant global d'investissement de près de 11 millions d'euros.



## L'ÉNERGIE

La Région souhaite que La Réunion devienne un exemple dans le domaine des énergies renouvelables qui doivent apporter une meilleure réponse aux besoins de sa population.

Ainsi, le fer de lance de ce projet d'exemplarité de l'île en matière d'énergies renouvelables, le projet partenarial "GERRI" porte l'ambition de placer La Réunion comme leader des problématiques énergétiques insulaires, ce qui d'emblée place notre île au centre des problématiques mondiales en matière d'énergie sur des petits territoires.

En outre, la contractualisation d'une charte énergie avec les principaux acteurs énergétiques est une volonté partagée d'arriver à une bonne gestion (Smart grid et système de management de l'énergie) et à une utilisation maximale des énergies renouvelables.

S'intègre également à cette stratégie globale, démontrant notre capacité à répondre aux défis énergétiques insulaires, le travail sur les matériaux, en partenariat notamment avec les entreprises du BTP, adaptés à notre milieu tropical pour la maîtrise de l'énergie.

## LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pour l'accueil d'activités, l'offre actuelle est émiettée, ce qui affecte l'attractivité du territoire et la prospection de projets d'envergure. Suite à l'agrément par la Commission Européenne du régime d'aide relatif «à l'aménagement de zones d'activités et d'immobiliers d'entreprise» en juillet 2010, la Région contribue à améliorer l'environnement des entreprises, notamment par sa participation à la création de nouvelles zones d'activités proposant aux entreprises des bâtiments d'accueil à loyers plafonnés, bonifiés et compétitifs.



Ainsi, en partenariat avec le FEDER, la Région accompagne financièrement la réalisation de nouvelles zones d'activités par des acteurs publics (EPCI, Com'mag) et privés (SEM, entreprises) (viabilisation, fabrication d'ateliers, de pépinières d'entreprises...) visant à accueillir les activités de production, en fonction de l'envergure des projets dont l'intérêt peut être régional, intercommunal, communal ainsi que dans les Hauts de l'île.





### **Contrats de développement avec les autres Collectivités (communes, EPCI) sur la base de grands projets d'aménagement de nouveaux fonciers pour les entreprises**

En complémentarité de l'aide aux zones d'activités, cette mesure vise prioritairement à structurer et à amplifier notre foncier économique autour de Pôles d'Intérêts Régionaux (P.I.R) et accompagner les vocations territoriales.

La Région Réunion souhaite "garantir une plus grande attractivité et compétitivité inscrites au projet de développement de long terme. Valoriser les atouts et les complémentarités de chaque microrégion et leur rééquilibrage (notion de solidarité territoriale)". D'une part, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) joue

un rôle clé et va créer les conditions d'un développement économique en profondeur et d'une réponse progressive à la demande de mise à disposition du foncier économique nécessaire à moyen terme.

D'autre part, il va permettre de constituer des Pôles d'Intérêt Régionaux (PIR), principaux porteurs du développement économique.

Pour autant, la Région Réunion encourage également l'offre de zones d'activités de proximité en lien avec les besoins de chaque territoire. *(Cf page précédente)*

#### **LES POLES URBAINS MOTEURS**

Le SAR fait sienne la nécessité de faire émerger quatre bassins de vie qui doivent constituer des entités cohérentes en termes d'emploi, d'habitat et d'équipement.

La mise en place d'une armature urbaine équilibrée est inséparable de la constitution de ces bassins de vie, en y assurant l'adéquation recherchée entre les fonctions résidentielles, d'emplois et de services régionaux.

La Région va favoriser la réalisation de pôles urbains moteurs avec une fonction de services à la population qui s'avère majeure dans l'économie réunionnaise.

La constitution de ces pôles structure un aménagement en vue d'atteindre les objectifs ambitieux de densité que fixe le SAR pour réduire la consommation d'espace et les coûts énergétiques, et les objectifs des équipements de desserte.





**Contrat Régional  
de Formation  
Professionnelle adapté  
au développement  
économique.  
L'aide à la mobilité et la  
lutte contre l'illettrisme.**

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Véritable outil pour construire La Réunion de demain et accompagner son développement économique, la formation professionnelle a connu en 2011 une refonte avec l'adoption d'un nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) en concertation avec l'État et l'Académie. Grâce aux 97 millions d'euros nouvellement affectés à ce secteur en 2011, l'équipe régionale entend relever le défi d'une Réunion solidaire, compétitive et active tout en prenant en considération les besoins socio-économiques de l'île.

La Région Réunion, dans le cadre de son Plan Régional Pour la Réussite Éducative, a décidé de renforcer les formations en alternance pour permettre chaque année d'accueillir davantage de jeunes en apprentissage en diversifiant l'offre de formation. À titre d'exemple, la Commission Permanente a voté une enveloppe de plus de 5,5 millions d'€ pour le programme de formation 2011 des CFA de la CCIR.

Pour aider la jeunesse réunionnaise à relever les défis de demain, la Bourse Régionale de la Réussite, ayant comme objectif d'accompagner 7 000 jeunes vers l'excellence, favorise l'égalité des chances.

**LA CONTINUITÉ TERRITORIALE**

La continuité territoriale est réactivée à hauteur d'un engagement financier de la Région de 8 millions d'euros par an pour permettre à 40 000 Réunionnais de bénéficier d'un billet d'avion à moins de 500 euros et de s'enrichir d'une expérience professionnelle ou humaine hors du territoire.

**L'ILLETTRISME**

Soucieux du bien être et de faciliter l'employabilité des Réunionnais, la Région Réunion prend à bras le corps la problématique de l'illettrisme en mobilisant un ensemble de projets sans précédent avec pour objectif de réconcilier les individus avec le monde de l'écrit :

- Les CASES A LIRE, pour développer les outils d'éducation de proximité et redonner goût à la lecture et à l'écriture.
- Les APLI, des ateliers proposant une formation individualisée à un public désireux de franchir les obstacles liés aux difficultés de lecture-écriture, dans le but de développer l'acquisition des savoirs de base et l'autonomie sociale.
- Les CADETS DU RSMA, une réponse au décrochage scolaire.
- Les ECOLES DE LA 2<sup>e</sup> CHANCE, une clé d'insertion professionnelle.





**MOBILISATION  
DES FACTEURS  
DE CROISSANCE ET  
OUVERTURE  
INTERNATIONALE**

**REACTIVEO : MISE EN PLACE  
D'UN PLAN D' ACTIONS  
RÉGIONAL POUR LES  
ENTREPRISES TPE, PME**

*La Région propose, en partenariat ou seule, plusieurs mécanismes d'aides pour la création, le développement et la transmission d'entreprises.*

*Elle est aussi attentive à conserver et développer ce qui existe et structure notre économie qu'à favoriser des activités nouvelles.*

**INGENEO : Mettre en place une ingénierie financière adaptée aux besoins de nos TPE et PME et soutenir les structures qui mettent en œuvre ces dispositifs Réunion Entreprendre, Réunion Active, Microcrédit Réunion, AFD...**

**L'INGENIERIE**

La Collectivité met en place une offre complète en matière d'ingénierie financière. En effet, l'analyse des partenaires financiers met en exergue une sous-capitalisation des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) réunionnaises, qui, lors de leur création, privilégient les concours bancaires plutôt qu'un apport en fonds propres au niveau de leur capital. Il en résulte une augmentation des charges de fonctionnement, couvertes par l'activité des entreprises durant les périodes fastes de l'économie. En revanche, durant les périodes de crise, le ralentissement de l'activité ne leur permet pas de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir leurs dettes bancaires, révélant ainsi des difficultés de trésorerie jusque-là latentes.

Consciente de cette difficulté, la Région a considérablement diversifié sa politique d'appui aux entreprises, en favorisant plusieurs outils de renforcement de haut de bilan. En partenariat avec OSEO, l'AFD et la CDC, elle a souhaité que l'ensemble des besoins des entreprises de la phase de création à la phase de développement/reprise et transmission puisse trouver une réponse dans l'offre d'apports en fonds propres présente sur le marché réunionnais.

Ainsi, la Région finance des fonds de capital-risque, à travers plusieurs outils : la Société Capital Risque (SCR) et le Fonds

Commun de Placements à Risques (FCPR) doté de plus de 30 M€.

Pour les plus petits projets, le Conseil Régional subventionne des organismes de micro crédits, notamment pour les interventions sous forme de prêts d'honneur ou de prêts classiques (Réunion Entreprendre, Micro Crédit Réunion...) pour accroître la participation de ces organismes au dynamisme des entreprises.

De même, elle accompagne des mécanismes de garantie des emprunts bancaires (FONDS, DOM, Réunion Active, SIAGI...) afin de faciliter l'accès des entreprises aux crédits bancaires. Elle finance enfin une part du coût des commissions de garantie pour en atténuer l'impact sur les entreprises.

La collectivité régionale demande chaque année un bilan d'évaluation des sommes et des entreprises concernées, ainsi que des emplois créés.

**LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE**

Il faut également s'assurer d'un meilleur accompagnement de toutes les entreprises par les structures mettant en œuvre des dispositifs d'ingénierie financière. La Région affirme sa volonté de soutenir le fonctionnement des structures gestionnaires de dispositifs de Micro crédit en faveur des entreprises, afin de leur assurer une poursuite de leur activité à moyen et long terme.



## Simplification et optimisation des aides financières directes de la Région sur la base d'un Contrat de Développement Entrepreneurial (CDE).

La Région Réunion propose un dispositif financier simplifié et resserré sur les fonctions à valeur ajoutée pour les entreprises : le Contrat de Développement Entrepreneurial (CDE).

Il s'agit, à partir de l'analyse d'une demande, d'un projet d'une entreprise ou de plusieurs entreprises, de proposer un ensemble d'aides mobilisables en tout ou partie dans le cadre d'un **contrat individualisé passé avec l'entreprise**.

La Région Réunion **souhaite gérer "un portefeuille d'entreprises", et non un portefeuille d'aides**. Le projet est de pouvoir rassembler un maximum d'aides au sein des dispositifs, afin d'améliorer l'intervention régionale et l'efficacité de l'intervention publique dans son soutien à l'entreprise.

Le contrat de développement entrepreneurial est travaillé dans une logique de projet d'entreprise et non plus uniquement en fonction du secteur d'activités, évitant ainsi les difficultés du traitement de dossiers qui ne rentrent pas dans le «cadre».

### CE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL :

- est typé en fonction du besoin exprimé par l'entreprise et de la phase de développement dans laquelle elle se trouve (création, transmission, innovation, développement, clusterisation et partenariats...).
- mobilise une ingénierie financière organisée autour de plusieurs fonds d'intervention, permettant de couvrir, à travers un dossier unique, l'ensemble des besoins liés au projet. Ces fonds pourront faire l'objet d'un conventionnement pluriannuel avec l'entreprise qui permettra de stabiliser les emplois et financer les efforts de recrutement.
- permet au Conseil Régional de mieux moduler son intervention financière (éventail des aides, taux d'intervention et plafond), en fonction des critères (nombre d'emplois créés ou conservés, innovation, localisation en zone d'activités, exportation, développement durable...).

Les contrats de Développement Entrepreneurial doivent garantir une valeur ajoutée pour le territoire, liant le Conseil Régional et les bénéficiaires.

Des indicateurs de résultats et de réalisation seront déterminés avant les attributions des aides et seront vérifiés au moment du versement parmi lesquels :

- La création d'emplois durables,
- La qualité des projets des TPE-PME développés (innovation, franchissement de sauts technologiques...),
- L'effort en faveur d'une ouverture sur de nouveaux marchés,
- Le niveau de prise en compte des questions d'environnement et de développement durable (consommation énergétique, baisse de la consommation en eau et diminution des déchets...)
- Pour les actions collectives, le niveau d'engagement et de participation à des réseaux ou des démarches collectives.

D'autres critères seront également pris en compte :

- La qualité du dialogue social et des actions de gestion prévisionnelle des compétences.





Pour les **grandes entreprises**, qui sont des acteurs importants et leader du développement économique, il convient de prévoir **des contrats** de développement **entrepreneurial spécifiques**.

En effet, il est nécessaire d'avoir un traitement différencié pour renforcer leur implication financière et technologique en région. Dès lors qu'une grande entreprise ou un groupe bénéficie d'un soutien régional, il lui sera demandé :

→ Sa participation à des réseaux et des actions collectives associant des TPE et PME locales, sous-traitantes ou non.

→ Le versement de la taxe d'apprentissage dans les centres de formation situés en Région Réunion.

→ L'association des TPE et PME locales aux programmes de recherche et développement si celui-ci bénéficie de financements régionaux importants.

→ L'engagement de faciliter la sous-traitance locale, par une segmentation des marchés et une volonté d'utiliser les compétences locales.

→ Une prise en compte des impacts environnementaux et des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise.

L'ensemble de ces contreparties liées à l'octroi de l'aide régionale sera repris dans une convention d'aide économique passée entre l'entreprise bénéficiaire et la Région Réunion.

Concernant ces aides aux grandes entreprises leur attribution est conditionnée à un gain démontré de l'intervention publique sur les différents secteurs de l'emploi, de la compétitivité, de l'amélioration de l'environnement, de la politique des filières.

### Soutenir activement les secteurs traditionnels et prioritaires

De manière cohérente, afin de soutenir l'activité réunionnaise, vecteur essentiel de création de richesses et d'emplois et socle de la compétitivité de l'économie réunionnaise, la Région a modifié la «carte»

des soutiens attribués aux entreprises réunionnaises à travers les aides directes qui constitueront les éléments de base du Contrat de Développement Entrepreneurial. (CDE)





## LA REFORME DES AIDES REGIONALES

La Collectivité Régionale a réformé ses **aides régionales directes** à l'investissement des entreprises industrielles et artisanales, notamment celles relevant des secteurs prioritaires.

Cette réforme vise à l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble des dispositifs en vigueur à La Réunion par rapport aux priorités du territoire et aux compétences de la collectivité régionale, à travers les objectifs suivants :

- Compétitivité de l'outil de production réunionnais
- Conquête de nouveaux marchés et ouverture à l'international
- Effet levier des dispositifs régionaux et complémentarité avec les autres aides
- Incitation à la prise de risque

Ses points forts s'appuient sur le principe de majoration du taux d'intervention pour chaque critère respecté et se déclinent comme suit :

- un meilleur accompagnement des secteurs prioritaires identifiés,
- la prise en compte de tous les secteurs exposés à la concurrence extérieure,
- une attention particulière sur l'artisanat et les TPE,
- la promotion des facteurs de compétitivité (innovation, ouverture à l'international, développement durable)
- la prise en compte des projets riche en emplois, qui bénéficie en particulier à l'artisanat et aux TPE, fortement créateurs d'emplois,
- une bonification accordée aux projets localisés en zones d'activités aidées.

**L'aide à l'emploi** a également été adaptée à un contexte économique plus difficile.

Elle a été réformée dans un format plus souple, et permet désormais le cumul avec les aides à l'investissement pour les travailleurs défavorisés, y compris les jeunes diplômés en recherche d'emplois depuis plus de 6 mois.

L'objectif est de concourir au soutien d'un projet global d'entreprise tout en privilégiant certaines catégories de travailleurs. Ainsi, les emplois subventionnés sont ceux qui sont affectés directement à l'activité de production de biens ou de services de l'entreprise, en y intégrant l'ensemble du personnel consacré à l'innovation ou à l'export.

Basée sur le même principe de majoration que les aides à l'investissement, ses critères sont :

- la prise en compte d'une activité liée à la recherche de nouveaux débouchés de l'entreprise ou à l'innovation dans l'entreprise
- le soutien au recrutement de personnes handicapées.

Enfin, la collectivité étudie un dispositif d'aide en faveur des entreprises de moins de 10 salariés qui pérennisent l'emploi d'un apprenti à l'issue de son contrat d'apprentissage. Cette aide pourra prendre la forme d'une prime à l'emploi.



### LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

La préservation de l'identité des «Hauts» de l'île, support de l'attractivité de ces territoires et de la valorisation touristique de notre destination, constitue un enjeu majeur pour les années qui viennent. En effet, l'arrivée de nouvelles populations venues des centres urbains, aux modes de fonctionnement différents, conduit à une modification du mode de vie rural.

Sur le plan des activités économiques, malgré l'existence de mesures d'accompagnement, le développement des "Hauts" reste fragile. Une politique plus ciblée sera menée, en lien avec l'ensemble des acteurs (État, Conseil Général, associations...).

Le développement des hauts de l'île est accompagné :

→ par la poursuite des aides à l'investissement dans les zones rurales et des hauts au titre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement Économique Rural).

Afin de renforcer les activités dans les zones rurales et des Hauts tout en préservant leur authenticité, les entreprises privées ainsi que les groupements installés sur ce périmètre peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement.

Compte tenu des spécificités de ces territoires et des besoins, il apparaît important que l'efficacité des interventions régionales et des partenaires puisse être recherchée, avec une réelle simplification des procédures.

→ Les commerces de proximité donnent vie aux quartiers, ils constituent un facteur certain de dynamisme et d'animation. De nombreuses dispositions ont été prises en leur faveur au niveau national (journées du commerce de proximité, concept boutique service...)

À La Réunion, ce commerce de proximité a régressé jusqu'à disparaître dans certains territoires, notamment ruraux, face à une grande distribution qui elle, n'a cessé de se développer durant ces dernières années. Les consommateurs se sont tournés vers

les grandes surfaces pour le choix et l'attractivité des prix proposés.

**Le commerce de proximité** constitue aujourd'hui un enjeu majeur, notamment au regard de son rôle économique et social. Aussi, dans une logique d'aménagement du territoire, il importe de soutenir sa structuration.

→ La collectivité régionale soutient un ensemble d'actions visant à fédérer les boutiques typiquement réunionnaises. Ce réseau de «boutiques créoles authentiques», support de la distribution de services, de produits du terroir et de l'artisanat local, richesse touristique de notre île, devra permettre de valoriser les potentialités architecturales de la boutique ainsi que l'aspect identitaire et culturel.





### **Améliorer les liens entre la commande publique et la réponse des entreprises (SBA), permettre aux petites entreprises d'accéder à la commande publique**

Le cadre de la nouvelle politique régionale a fixé un devoir de responsabilité et de citoyenneté au service de l'intérêt général et du développement de l'île, en relançant de grands chantiers utiles, des programmes d'équipements culturels et sportifs, un plan de réhabilitation des lycées, des mesures pour la rénovation hôtelière et les routes, un plan d'aide aux communes, etc.

La Région Réunion est déterminée à examiner tous les moyens susceptibles d'améliorer l'accès des PME et TPE à ces marchés publics.

Le soutien des collectivités publiques aux PME et TPE par la commande publique ne peut cependant s'opérer que dans le cadre de la réglementation des marchés publics qui garantit l'égalité d'accès et de traitement des candidats.

Ce principe d'égalité n'exclut toutefois pas que des mesures particulières puissent être prises à destination des PME et TPE

pour compenser des difficultés d'accès aux marchés publics qui leur sont propres, compte tenu de leur taille et de leurs moyens.

#### **À ce titre, il s'agit de :**

- renforcer la visibilité et la lisibilité des besoins d'achats et faciliter l'accès des TPE-PME aux marchés de la Région
- simplifier les procédures (document de candidature, allotissement, co-traitance,...)
- apporter, notamment aux TPE, à travers le partenariat avec les chambres consulaires, une assistance et un accompagnement spécifique au moment de la candidature, en particulier face à la dématérialisation
- fournir des réponses en matière de réglementation
- garantir aux TPE-PME des modalités de paiement réduisant au maximum les risques de trésorerie
- respecter les délais de paiements.

Dans une logique de développement économique endogène réussi, l'assou-

plissement des règles, dans le strict respect des obligations, pour mieux accompagner les petites et moyennes entreprises, s'inscrit dans la politique de relance de la commande publique régionale.

### **Améliorer l'accompagnement de toutes entreprises par l'appui aux structures d'animation économique**

Il faut également renforcer l'efficacité des structures d'appui au développement économique : chambres consulaires et toutes les autres structures d'appui aux entreprises (Agence de développement (AD), SR21...).

La Région affirme sa volonté de clarifier les compétences et les priorités des acteurs qui participent au développement économique et qu'elle accompagne dans cette mission.

Elle souhaite pour cela que ses partenaires puissent mieux et davantage informer et améliorer leur soutien au chef d'entreprise dans son projet de création, développement et reprise d'activités, en renforçant leur mise en réseau, leur complémentarité et donc leur efficacité.





## INNOVATIS

Pour renforcer la compétitivité de nos entreprises, la Région a souhaité la mise en place d'un plan régional de l'innovation : structuration de la chaîne de l'innovation, de la recherche et sa valorisation au cœur des priorités régionales.

**L'innovation doit pleinement jouer son rôle d'entraînement de l'ensemble de l'économie réunionnaise**

Les facteurs, tels que l'é étroitesse du marché local, le développement important des échanges mondiaux, et l'évolution des règles encadrant ces échanges, rendent impérative l'insertion économique de La Réunion tant dans son environnement régional que mondial.

Nous sommes tous conscients que La Réunion n'a pas terminé son rattrapage des standards européens, mais nous de-

avons malgré tout nécessairement nous projeter vers des marchés nouveaux. Ainsi, au-delà du travail de communication sur les expériences internationales réussies, il faut réaliser un diagnostic des entreprises candidates à l'ouverture extérieure et encourager la constitution de groupements d'entreprises visant à atteindre une masse critique à l'international.

Mais plusieurs autres paramètres doivent être pris en compte pour la réussite de cette ouverture sur le monde. La première démarche est naturellement l'innovation.

**L'innovation est une condition de l'ouverture. La Réunion doit se positionner en centre d'expérimentation. La petite taille du marché intérieur et l'existence de coûts de production élevés rendent la généralisation de l'innovation nécessaire.**

L'action régionale s'appuie sur une conviction : «innovation» et «ouverture à l'international» sont les deux piliers du développement économique futur, quel que soit le territoire, quelle que soit sa position géographique.

### **L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET SA VALORISATION AU CŒUR DES PRIORITÉS RÉGIONALES**

Une orientation politique principale de la Région sera la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Innovation (2010-2014) déclinée en trois objectifs :

- préparer et faire entrer La Réunion dans l'économie de la connaissance
- créer de la richesse : en terme
- de chiffre d'affaires certes, mais également en termes de savoir-faire, d'acquisition de technologies, d'attractivité pour des investissements étrangers ou des "joint-ventures"...
- créer de nouveaux emplois sur notre territoire particulièrement impacté par le chômage.





## POUR LA RECHERCHE

La première démarche de la collectivité a été le lancement d'appel à projets, qui font écho à ses orientations stratégiques, en direction de l'ensemble des structures de recherche de La Réunion.

La Région veille également à ce qu'une partie des financements régionaux octroyés aux projets de recherche soit maintenant consacrée au dépôt de brevets. Leur nombre est, en effet, le premier critère utilisé à l'international pour apprécier la capacité d'innovation d'un territoire.

## POUR LES ENTREPRISES

Le Conseil régional s'engage à soutenir, ses entrepreneurs, ses créateurs d'innovation, ses chercheurs. Il investira prioritairement dans :

- le développement technologique,
- l'innovation et la recherche-développement avec, en particulier, un accompagnement des jeunes entreprises innovantes,
- des aides ciblées en faveur de l'investissement en Recherche et développement expérimental,
- une meilleure valorisation de la recherche par les entreprises.

## POUR LES STRUCTURES D'APPUI

Une Plateforme de l'Innovation aura pour objectif majeur de conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de

la recherche et de constituer un véritable guichet de proximité pour améliorer le service rendu aux porteurs de projet et aux entreprises.

### Elle aura notamment pour missions :

- la prospection de projets innovants,
- la valorisation de la recherche et de l'expertise,
- l'orientation des porteurs de projets et des entreprises innovantes.

### Par ailleurs, la collectivité régionale renforce son :

- appui aux pôles d'innovation structurés en grappes d'entreprises par thème prioritaire (pôles de compétitivité et de compétences, groupement d'entreprises pour l'innovation, etc.),
- soutien aux structures d'animation et d'accompagnement qui favorisent l'émergence et le développement d'entreprises innovantes (Technopole et Incubateur Régional, CRITT).

### Un ensemble de mesures opérationnelles de soutien est pris par la Région :

- un accompagnement des jeunes entreprises innovantes, via, par exemple, l'Incubateur Régional financé par la Région Réunion, il doit être plus ambitieux, plus réceptif et plus réactif,
- un dispositif Post-Doc en faveur des entreprises, pour qu'elles puissent faire entrer la R&D dans leurs activités,

→ l'introduction d'une bonification de 10% des subventions octroyées aux entreprises qui investissent tout en innovant, et des aides directes destinées à financer l'innovation,

→ parce que le Capital Investissement joue un rôle majeur dans l'économie et représente un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence, la mise en place du Fond Commun de Placement à Risques (FCPR), pour des opérations de création, de développement ou de transmission d'entreprises

- la mise en place d'outils de constitution de capitaux propres en phase d'incubation et d'amorçage,
- le financement des «preuves de concept», investissement particulièrement élevé dans certains cas. En effet, l'établissement de la «preuve de concept» est ce qui rend les Start-up et les entreprises innovantes attractives pour les investisseurs (business angels, capitaux-risqueurs ou banques).

Ainsi, en termes de moyens financiers, la Région Réunion a mis en place une politique de soutien spécifique et ambitieuse en complément de sa prise en compte transversale dans tous les régimes d'aide à l'investissement des entreprises existantes.



## CLUSTER RÉUNION

### Accompagner la structuration de nos filières économiques dans des domaines d'activités spécialisées prioritaires

**Définition :** Le terme «Cluster» désigne, dans un domaine donné, un regroupement d'entreprises, d'organismes de recherche, de centres de R&D, de formations supérieures, opérant à l'international, renforcé par la présence d'un capital risque et l'appui de l'État et des collectivités territoriales.

En termes de stratégie de développement, le «cluster» est principalement orienté sur la réalisation d'affaires, l'innovation et l'internationalisation étant des moyens.

### Le cœur du Cluster est donc le regroupement d'entreprises (et non de chercheurs).

En premier lieu, la collectivité soutient le seul pôle de compétitivité des DOM, **QUALITROPIC**, dont la vocation est de faire émerger des projets qui positionnent la Réunion en tant que leader dans la valorisation alimentaire et non alimentaire des ressources naturelles terrestres et marines, par exemple dans l'agriculture biologique tropicale.

**La Région Réunion souhaite impulser, de plus, l'émergence de clusters dans 5 secteurs clés porteurs de développements technologique et économique**

## LES BIOTECHNOLOGIES

Le secteur des biotechnologies, avec les domaines «Bioénergie/Biocarburant, traitement des déchets /eaux, biopharmacie/santé, agro-alimentaire» peut s'adosser à la plateforme Cyclotron, au futur CHU, aux bio réacteurs privés du Sud.

## L'ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie est encouragé par le soutien au cluster TEMERGIE récemment labellisé par la DATAR, à d'autres formes et sources d'énergie (énergie des mers), au management énergétique (smart grid et système de gestion) et à d'autres problématiques énergétiques (transport, stockage notamment à Hydrogène, régulation...) qui conditionnent l'autonomie énergétique de l'île à terme.

## LE MARITIME, LA PÊCHE, L'AQUACULTURE, LA MER ET L'EAU

Ces secteurs affichent des potentialités importantes. La récente structuration de la filière, à travers l'Interprofession ARIPA, est une étape. Le PRM (Pôle Régional Mer), des projets FED-FEDER à construire dans les domaines de la piraterie maritime, de la surveillance des pêches, l'antenne Satellitaire SEAS-OI, sont autant d'atouts territoriaux.

## LE NUMÉRIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Ce secteur prioritaire est en plein développement. La Région Réunion accompagne et soutient ces évolutions, notamment par la prise en compte des préoccupations en termes de haut débit ou de consommation d'énergie. La Région sera particulièrement attentive aux synergies potentielles. par exemple l'opérationnalité de l'antenne satellitaire SEAS-OI en 2011 devrait

permettre l'émergence d'un certain nombre de projets privés à vocation régionale, en relation avec les organismes de recherche concernés (IRD, Université, CIRAD, IFREMER, BRGM, IPG...)

## LE TOURISME

Dans ce secteur particulièrement créateur d'emplois, des synergies et des complémentarités sont recherchées avec les autres îles et notamment Maurice et les Seychelles, afin de promouvoir des produits combinés sur les marchés internationaux.

Le Cluster Tourisme intitulé «Pôle d'excellence Tourisme dans l'océan Indien» est en cours de structuration.

Les cinq secteurs clés ont été sélectionnés dans la perspective d'optimiser les synergies intersectorielles. En effet, ils disposent de caractéristiques communes qui permettent l'expression de nos caractéristiques spécifiques intrinsèques (tropicalité, contexte local, insularité...), donnant à La Réunion la possibilité de se singulariser au plus haut niveau technologique à travers l'innovation.

Les caractéristiques communes de ces secteurs sont les suivantes :

- un fort potentiel de coopération régionale,
- une contribution à la création de haute valeur ajoutée,
- une garantie de multi-activités pour le territoire, gage de dynamisme et de durabilité,
- un périmètre d'action incluant des bassins de marché stables sur le long terme.

C'est pourquoi la Région Réunion ambitionne d'encourager le développement de ces projets à travers le lancement d'une "Initiative Globale Cluster", leur donnant les moyens de leur ambition et de leur développement.



## CONSOLIDER NOTRE POSITIONNEMENT DANS LE MONDE SUR NOS ATOUTS VALORISABLES

L'ouverture sur l'international est une voie prioritaire de diversification des sources de revenus de l'économie réunionnaise et des marchés pour nos entreprises.

L'économie moderne s'accompagne d'une concentration sans précédent des activités dans un ensemble de pôles d'attraction fonctionnant en réseau.

### LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

La Région s'attachera, en priorité, à créer les conditions d'un renforcement significatif de la coopération économique et commerciale avec cinq pays, à fort potentiel de développement, qui exerceront une influence de plus en plus importante dans notre zone : d'abord, avec les puissances émergentes que sont la Chine et

l'Inde, mais aussi avec l'Australie, Maurice et l'Afrique du Sud.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité régionale sont :

- Les outils en faveur des clusters,
- l'établissement de « postes avancés », antennes non diplomatiques de la Région dans ces pays,
- la co-organisation et le financement de manifestations favorisant le positionnement de notre économie sur de nouveaux marchés,
- l'introduction d'une bonification de 10% des subventions octroyées aux entreprises œuvrant à l'international,
- des aides spécifiques pour encourager les entreprises à exporter

## ACCOMPAGNER ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL DE L'APPAREIL PRODUCTIF

### UN RÔLE PLUS AFFIRMÉ DANS LES STRUCTURES DE COOPÉRATION RÉGIONALES

Dans le domaine de la coopération Multilatérale, notre Collectivité s'attache à renforcer la place et le rôle de La Réunion au sein de la COI avec en filigrane l'insertion économique régionale. La Région prendra également des initiatives en vue de renforcer significativement sa présence au sein du COMESA, principal bloc économique du continent africain, avec 19 États-membres et un PIB combiné de l'ordre de 300 milliards d'USD.

### LA CRÉATION D'UNE INSTANCE D'ARBITRAGE

L'un des freins au développement du commerce international dans le sud de l'océan Indien, vient du recours jusqu'ici, en cas de contentieux, aux juridictions étatiques, dans les cas de litiges qui pourraient naître à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou encore de la rupture du contrat entre entreprises.

La Région travaille, avec la CCIR, à la mise en place d'une instance d'arbitrage, alternative à la tenue de procès.



## LES ÉTUDES ET LA LOGISTIQUE DES POLITIQUES D'EXPORTATION

*Dans le but d'«Inciter à la conquête de nouveaux marchés et débouchés», la stratégie adoptée par la Région Réunion (prospection de marchés extérieurs, renforcement des aides au fret, VIE, etc) vise à diversifier et à amplifier les mesures proposées par l'État, notamment à travers UBIFRANCE.*

Cette stratégie doit également impulser une nouvelle offre réunionnaise à l'international. Les objectifs des actions régionales sont les suivants :

- Conforter et développer les parts de marché des entreprises régionales opérant déjà à l'international,
- Favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs et les ancrer durablement sur de nouveaux marchés étrangers,
- Soutenir l'internationalisation des pôles d'excellence et de compétitivité sur lesquels la Région fonde en partie ses perspectives de développement.

Pour accompagner les entreprises, la politique régionale à l'exportation se décline en deux volets principaux :

→ **les actions collectives** à l'international, car une certaine taille critique est recherchée pour un positionnement plus efficace de La Réunion sur les marchés extérieurs (soutien aux actions collectives à l'international),

→ **les aides individuelles** pour accompagner l'entreprise dans sa démarche et sa préparation (financement des VIE et des aides au conseil).

Une convention partenariale entre La Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, l'État et UBIFRANCE, signée le 29 novembre 2010, acte les objectifs suivants :

- la coordination locale des projets voués à l'international,
- la mise en œuvre d'une stratégie commune à l'ensemble des partenaires pour une ouverture de La Réunion à l'international.

Depuis cette convention a été élargie aux autres partenaires pour un développement à l'export : l'AFD et OSEO, le Club Export...

Au-delà de l'enjeu de conquête de nouveaux marchés, la Région sera vigilante au maintien par l'Union Européenne des mécanismes de compensation des surcoûts liés à l'éloignement de notre île du marché unique européen.

En particulier, la réduction, d'une part, des surcoûts d'approvisionnement des marchandises nécessaires à la production locale et, d'autre part, des surcoûts d'expédition vers l'Europe, est essentielle, notamment pour les intrants à la production industrielle, ses extrants, les expéditions de fruits tropicaux, et des produits de la pêche.





## PARTENARIAT POUR UNE CONCERTATION EN CONTINU SUR L'ACTION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*La Région Réunion souhaite impulser un partenariat, pour instaurer une concertation en continu sur l'action économique régionale ancrée dans les priorités de l'Union Européenne, dans des structures, formelles ou informelles, de dialogue avec les acteurs économiques, sur la base de l'observation du réel et d'un pilotage stratégique.*

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PILOTAGE STRATÉGIQUE PUBLIC / PRIVÉ

### Des groupes thématiques seront mis en place pour le suivi des plans d'action régionaux ou des autres dispositifs.

La stratégie régionale de développement économique ne peut se faire sans les acteurs économiques qui orientent, précisent les choix et les décisions de la collectivité. Ce débat public doit avoir lieu plusieurs fois par an, dans le cadre de rencontres ad hoc.

La stratégie régionale est la caisse de résonance de la réflexion collective qui ne doit cesser de produire et de conduire les améliorations de la stratégie. C'est à cette condition que l'intervention publique sera plus efficace et mieux comprise. La mise en place, à cet effet, d'un dispositif d'animation, de coordination, entre, d'une part, les principaux acteurs du monde économique et leurs représentants et d'autre part l'administration de la collectivité régionale et les élus est nécessaire.

### Les objectifs visés :

- > Mettre en place un dispositif stratégique de pilotage privé/public pour améliorer la croissance
- > Anticiper les périodes de crise et adapter les réponses de la collectivité
- > Pérenniser et conditionner les principes de l'action publique en fonction de l'évaluation partagée des résultats
- > Optimiser les cadres de changements d'aide sur la base d'une réflexion partagée





### Un comité du suivi des aides publiques

Il s'agit d'assurer un meilleur suivi du cumul des aides et de contrôle des aides publiques.

- Contractualisation des aides en fonction des embauches et du lieu d'activité de l'entreprise
- Suivi systématique des aides les plus importantes
- Commission régionale de suivi, des aides régionales à vocation économique.

## MISE EN PLACE DE MESURES DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

### Accompagner le pilotage stratégique de la politique économique de la Région par la mise en place d'un observatoire économique.

L'observation permanente et réactive de l'évolution de l'ensemble de la performance des secteurs économiques, élément clé pour accompagner le pilotage stratégique de la politique régionale de développement économique, sera confiée à la SR21 dans le cadre de la mise en place et la structuration d'un observatoire économique.

### Structurer un réseau d'information à destination des entreprises

Le dialogue avec les acteurs économiques implique la mise en place d'un réseau d'information à destination des entreprises.

Les thématiques à traiter relèvent notamment de la veille stratégique, de l'analyse et de la prospective en matière de développement économique.

L'objectif est de diffuser les études prospectives sur l'évolution des secteurs d'activités stratégiques, de détecter les secteurs ou les technologies clés présentant des avantages pour la Région Réunion.

Cette mesure est assurée en partenariat avec le SR21, l'AD et les chambres consulaires.



# CONCLUSION

L'IMPORTANCE DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL  
DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉCONOMIQUE ET DE CHÔMAGE



## L'IMPORTANCE DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

### DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉCONOMIQUE ET DE (HÔMAGE

Force est de constater que les séquelles de la crise économique ne s'estompent pas et ont mis en exergue toute la fragilité de notre économie. Face à ce défi, la collectivité régionale met tout en œuvre pour :

- valoriser le territoire,
- mobiliser les facteurs de croissance et ouvrir à l'international,
- impulser un partenariat pour une consultation en continu sur l'action économique régionale.

Ainsi, la Stratégie Régionale de Développement Économique de la Région Réunion (SRDE) s'articule autour de ces trois axes majeurs :

#### LA VALORISATION

du territoire se fait à travers la mise en place, d'une part d'un plan stratégique de valorisation territoriale avec un Objectif Tourisme et, d'autre part, d'un plan d'actions régional pour la compétitivité territoriale notamment avec les grands travaux Régionaux.

#### LA MOBILISATION

des facteurs de croissance et l'ouverture à l'international, sont réalisées par la mise en place d'un plan d'actions régional pour les entreprises TPE, PME, d'un plan régional dans le domaine de l'innovation en faveur de la recherche, des entreprises et des structures d'appui, ainsi qu'un encouragement à la formation de clusters dans 5 secteurs clés (les bio-technologies, l'énergie,

la mer-pêche-aquaculture-eau, les Numérique/TIC, le tourisme), un programme de soutien pour favoriser les études et la logistique des politiques d'exportation en construisant un réseau économique avancé à l'international.

#### LE PARTENARIAT

pour une consultation en continu sur l'action économique régionale, s'appuie sur un dispositif de pilotage stratégique public/privé, le domaine de l'agronutrition : **QUALITROPIC** et des mesures d'évaluations de la politique régionale.

La réflexion reste ouverte pour la conception et la mise en place du soutien et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes, incluant un volet de formation professionnelle.



2

0

1

2

# ANNÉE DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Living in harmony

## La Région s'engage pour :

- La maîtrise de l'énergie
- Le développement des énergies nouvelles
- La protection et la valorisation de la biodiversité
- Le développement des modes écologiques de transports
- Le développement économique durable

## Des dispositifs pour tous les Réunionnais :

- Le chèque énergie
- L'eau chaude pour les familles les plus modestes
- Des emplois verts
- Le Trans Éco Express
- La voie vélo régionale





[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



**LE PLAN D'ACTIIONS DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR SOUTENIR LES ACTEURS ECONOMIQUES**